

Syndicat intercommunal

Bordereau des documents d'archives proposés à l'élimination

(bordereau à établir en **2 exemplaires** ; les documents seront éliminés **après visa** du directeur des Archives départementales)

Documents proposés à l'élimination	Dates extrêmes

	<p>métrage linéaire : ml</p>
--	------------------------------

Affaire suivie par

Date et visa du président

**Date et visa du directeur des
Archives départementales de la Haute-Vienne**